



LIGUE FRANÇAISE POUR LA SANTÉ MENTALE

ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE : MEMBRE DE LA WORLD FEDERATION FOR MENTAL HEALTH
11, rue Tronchet 75008 PARIS - Tél. : 01 42 66 20 70 - Fax 01 42 66 44 89 - E-mail : lfsm@orange.fr
Président : Dr Roland Coutanceau - Vice-présidents : Dr Rachid Bennegadi, Dr Boris Cyrulnik
Directeur : M. Emmanuel Benoît

Conférence du mercredi 13 juin 2018

L'AUTORITE PARENTALE : MIEUX LA COMPRENDRE POUR BIEN L'EXERCER ET MIEUX LA RESPECTER

L'autorité parentale est le lien juridique qui relie l'enfant à ses parents : elle leur attribue des droits et des devoirs, garanties de leur liberté éducative, mais aussi des obligations et des interdictions, dont le non-respect est passible d'une sanction pénale. Les réformes successives ont mis les parents à égalité, même après une séparation ou un divorce (ils sont « sans incidence » sur l'autorité parentale et son exercice) : la « garde de l'enfant » a disparu depuis 25 ans, le droit de visite et d'hébergement n'est plus qu'indicatif, mais de nombreux parents continuent à le considérer comme dogmatique, ce qui cristallise les incompréhensions et attise les conflits, et le juge des enfants (dont les décisions ne s'imposent pas au juge aux affaires familiales : c'est le contraire) n'a en la matière aucune compétence, ce que les professionnels refusent d'entendre. Maîtriser les réalités, et les subtilités, de l'autorité parentale est nécessaire pour l'exercer dans le respect des droits de l'enfant et de l'autre parent, en comprendre les mécanismes est indispensable pour intervenir, en tant que professionnel, sans se poser en arbitre, sans favoriser un parent au détriment de l'autre, sans bafouer les droits de l'enfant ou ceux de ses parents. Cette conférence s'adresse aux parents et à ceux qui envisagent de le devenir, aux enfants, aux grands-parents et aux beaux-parents, aux professionnels de l'enfance, de la petite enfance, de l'éducation et de la jeunesse. Elle fait le point sur les réformes en cours, ou attendues, et situe l'autorité parentale au cœur du droit de la famille, elle répond à des questions essentielles, sur la fessée, les vaccinations, le droit des tiers, les actes usuels, la responsabilité civile, pénale, les autorisations diverses et la double signature, qui n'est jamais obligatoire ...

*Pierre-Brice Lebrun enseigne le droit principalement dans le secteur social, sanitaire et médico-social. Vice-président d'honneur de la Ligue Française pour la Santé Mentale, il est l'auteur de nombreux ouvrages juridiques, dont un récent **Le droit en action sociale** (Dunod, coll. Maxi fiches, 2^{de} édition, 11/2016), et de nombreux articles dans la presse spécialisée (la revue **Empa**, **La Gazette Santé Social**, etc.).*

2 conférences identiques de 3h le mercredi 13 juin 2018 de 9h30 à 12h30 ou de 14h00 à 17h00.

Entrée payante : 35 euros pour la conférence seule ; 40 euros avec le livre **Le droit en action sociale** « nouvelle édition 2016 », par Sandrine Laran et Pierre-Brice Lebrun (Dunod, coll. Maxi fiches, 17,90 euros) offert.

Nombre de places limitées, inscription obligatoire accompagnée d'un règlement.

**Dans les locaux de la Ligue Française pour la Santé Mentale
11, rue Tronchet - 75008 Paris – Métro Madeleine**

Pour mieux nous connaître visitez notre site www.lfsm.org

Coupon d'inscription à retourner :

L.F.S.M. / Conférence du 13 juin 2018 – 11, rue Tronchet - 75008 Paris

M., Mme, Melle

Fonction

Adresse

Tél. Fax

e.mail

Assistera à la conférence de 9h30 14h00 / Inscription à la conférence seule avec un livre offert

Chèque postal ou bancaire libellé à l'ordre de LFSM - Possibilité de paiement par mandat administratif
La confirmation d'inscription à la conférence vous sera envoyée par courrier électronique dès réception du règlement.

Date limite de demande de remboursement : 16 mai 2018

**Renseignements : Meggy Quinty – Tél. : 01 42 66 20 70 – Email : lfsm@orange.fr
N° d'organisme de formation : 11750205875 N°SIRET 784 361 222 000 10**